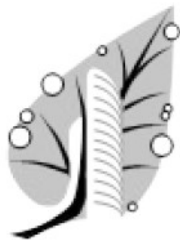




**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



4. OUTILS ET FINANCEMENTS MOBILISABLES EN CORSE

SECTEUR : TERTIAIRE / VALEUR : MAI 2021

Acteurs / Actions

	Subvention – Prime	Prêt	Action	Credit d'impôt	Contrat	Sensibilisation	Formations	Instrumentation	Economie des flux	Schema directeur énergetique	Etudes préalables	Audits énergetiques	AMO pré operationnelle	Maîtrise d'oeuvre	Travaux d'équipements	Energie renouvelable
CNFP – PFRH		x				x										
ANCT		x							x		x	x				
FNCCR	x					x	x	x	x	x	x					
Banque des Territoires	x	x					x		x	x	x	x		x	x	x
Préfecture de Département	x													x	x	x
Plan Bâtiment Durable		x				x										
IFPEB		x				x										
Prestataire privé (Contrat Performance Énergétique)				x		x							x	x	x	x
ATEE	x	x				x		x	x							
AUE	x								x	x			x	x	x	x
Prestataire privé (Certificat Économies d'Énergie)	x			x										x	x	x
EDF	x													x	x	x
ADEME	x					x		x	x	x	x	x	x	x		x
Engie			x			x										
BPIfrance	x	x						x			x	x		x		
Ministère de l'Économie				x										x	x	x
À venir :																
Eco CO2		x				x	x									



Une plate-forme internet
pour retrouver les
dispositifs :
Aides Territoires

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides-collectivites/C3%9A9s/>

- tertiaire public
- tertiaire public et privé
- tertiaire privé

4.a Dispositifs pour le **secteur public**

Aides à la décision

ADEME : **Schéma directeur Immobilier énergétique** pour les collectivités, qui permet :

- - d'introduire des travaux d'amélioration de la performance énergétique notamment dans le cadre du dispositif écoénergie tertiaire ;
- de phaser les projets dans le temps ainsi que d'y associer les subventions mobilisables

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-dun-accompagnement-realisation-dun-schema-directeur-immobilier>

- **ADEME :** **AMO pour les rénovations énergétiques globales avec Contrat de Performance Énergétique**

L'AMO vous aidera à réaliser l'étude de faisabilité et d'opportunité d'un CPE (phase amont) et/ou pour la rédaction et procédure de passation du CPE, le suivi et son exécution (phase aval).

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-dune-amo-renovations-energetiques-globales-contrat-performance>

- **ADEME :** **AMO commissionnement pour des rénovations énergétiques globales**

Rénovez vos bâtiments de manière globale en optimisant le projet de la conception à l'exploitation.

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-dune-mission-commissionnement-renovations-energetiques-globale>

Ingénierie, études, optimisation et usages ...

- **ADEME** : **Conseillers en énergie partagés** pour les collectivités
<https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/patrimoine-communes-comment-passer-a-laction/batiments-publics-reduire-depense-energetique/conseil-energie-partage-cep>
- **ANCT** : **appui en ingénierie** très varié
<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/des-prestations-dingenierie-gratuites-pour-les-petites-communes-440>
- **FNCCR** : le **programme ACTEE** finance des économies de flux, des petits équipements de comptages, les frais d'AMO, d'audits ou de maîtrise d'oeuvre, notamment via la démarche ETRIER plus adaptée aux communes rurales, l'AAP CHARME pour le secteur médico-social (26/05/21), ACT'EAU pour les piscines publiques et MERISIER pour les écoles
<https://www.programme-cee-actee.fr/retrait-de-dossier/devenez-laureat-de-lami-sequoia/>



Ingénierie et travaux

➤ Banque des Territoires :

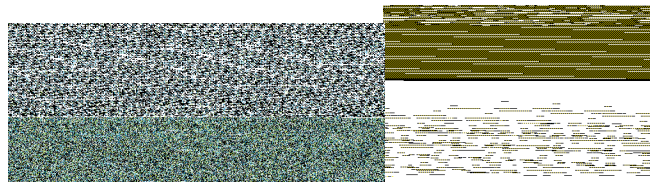
- **ingénierie territoriale** pour la rénovation des bâtiments publics
 - en zone ACV : programme spécifique pour les bâtiments scolaires,
 - sur les autres territoires : possibilité de co-financement d'ingénierie opérationnelle
 - **offre de prêts** spécifiques « **prêt GPI Ambre** » long terme pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, « **Intracting** », moyen terme, pour des travaux d'amélioration énergétique
 - **offre de co-investisseur** dans le cadre de marchés de partenariat de performance énergétique passés par des collectivités locales pour la réhabilitation de leurs bâtiments
- <https://www.banquedesterritoires.fr/prest-gpi-ambre>
<https://www.banquedesterritoires.fr/intracting-dans-les-territoires-vers-une-massification-de-la-renovation-energetique-du-patrimoine>
<https://www.banquedesterritoires.fr/ingenierie-territoriale-de-la-renovation-energetique-des-batiments-publics>

➤ Préfecture de département : co-financement de projets par la **DSIL** ou la **DETR**

4.b Dispositifs pour le secteur public et privé

Ingénierie, études, optimisation et usages ...

- **Plan bâtiment durable : MOOC** (formations ouvertes à tous, gratuites, sur internet)
Rénovation performante, amélioration énergétique des bâtiments tertiaires, qualité de l'air intérieur, les EnR, optimisation des chaufferies ... Pour accéder aux cours archivés : solliciter la DREAL-SLADD
<https://www.mooc-batiment-durable.fr/>
- **IFPEB** : Organisation de concours d'économies d'énergie de un an, ciblant les actions à faible investissement : écogestes et pilotage des équipements. Concerne les locaux tertiaires (**CUBE2020**) et les collèges et lycées (**CUBE-S**)
<https://cube-championnat.org/>
<https://www.cube-s.org/>
- **EcoCO²** : **SEIZE**, programme financé par les CEE prochainement déployé (2021-2022) pour sensibiliser les PME aux économies d'énergie (formation, fourniture de petits équipements ...)
- **ATEE** : le programme **SME_n**, financé par les CEE, finance la mise en place d'un système de management de l'énergie, selon la norme ISO 50001. Prime égale à 20 % des dépenses énergétiques. Programme jusqu'au 30/06/2022
<https://pro-smen.org/>



Optimisation, études, travaux

- **Entreprise privée :** Le **contrat de performance énergétique** est un marché global passé avec une entreprise. Un état de référence du bâtiment, des équipements et des consommations est établi. Des objectifs de qualité de service et de performance énergétique sont contractualisés avec l'entreprise, en échange d'une rémunération versée sur la durée du contrat. L'entreprise choisit et réalise les travaux. Les résultats sont mesurés selon un protocole précis, et le gestionnaire perçoit une indemnité si les objectifs ne sont pas atteints.

<https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2018-11/Cerema%20fiche%204.pdf>

- **AUE :** l'Agence de l'Urbanisme et de l'Énergie finance diverses actions avec les **fonds régionaux** et les crédits européens du **FEDER**, dont les audits énergétiques, les travaux de rénovation performante et les énergies renouvelables.

D'autres actions, ainsi que leurs conditions d'éligibilités, seront précisées lorsque le **CPER 2021-2027** et le FEDER 2021-2027 seront opérationnels.

https://www.aue.corsica/Le-guide-des-aides_a206.html

- **Contrat avec un obligé** Les **Certificats d'Économies d'Énergie** financent les travaux d'isolation, les équipements performants... Bonification possible avec le « Coup de pouce chauffage tertiaire » pour le retrait d'une chaudière fioul et la pose d'une chaudière bois, raccordement à un réseau de chaleur, PAC air-eau ou eau-eau

<https://www.ecologie.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

<https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-chauffage-des-batiments-tertiaires>

Travaux

- **EDF** : dans le cadre de la délibération de la CRE portant décision relative aux cadres territoriaux de compensation pour les petites actions de MDE dans les ZNI et du dispositif des certificats d'économies d'énergie, le dispositif **AgirPlus d'EDF** permet d'accompagner toute solution permettant des économies d'énergie via notamment une aide à l'investissement, sous forme d'une **prime économies d'énergie**.

<https://corse.edf.fr/particulier/realiser-des-economies-d-energie/decouvrir-les-offres-edf> « Mon entreprise »

Isolation, Chauffe-eau solaire, Eclairage intérieur, Eclairage extérieur, Motorisation performante, Froid commercial

Contacts : <https://corse.edf.fr/sites/default/files/contrib/SEI%20-%20Refonte%20Agir%20Plus/documents/Corse/corse-contacts.pdf>

Travaux

Primes économies d'énergie, à destination des bâtiments tertiaires

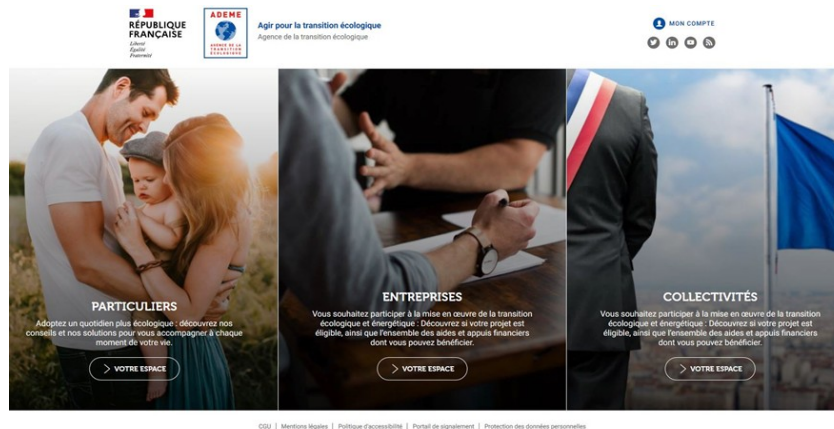
• Isolation des combles	11€/m2	$R \geq 6 \text{ m}^2\text{K/W}$ Certifié ACERMI ou CSTB
• Isolation des toits terrasse	14€/m2	$R \geq 4,5 \text{ m}^2\text{K/W}$ Certifié ACERMI ou CSTB
• Isolation des murs	25€/m2	$R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{K/W}$ Certifié ACERMI ou CSTB
• Isolation des murs par l'intérieur R réduit	12€/m2	$R \geq 2,4 \text{ m}^2\text{K/W}$ Certifié ACERMI ou CSTB
• Isolation des planchers	30€/m2	$R \geq 3 \text{ m}^2\text{K/W}$ Certifié ACERMI ou CSTB
• Ouvrants	30€/m2	$U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $S_w \leq 0,3$ Certifié ACOTHERM ou NF CSTBat

Travaux

Primes économies d'énergie, à destination des bâtiments tertiaires

• Chauffe-eau solaire bâtiments collectifs	200€/m2 de capteurs	Certification CSBat ou Solar keymark
• Luminaire d'éclairage général à module LED	20€/luminaire	Conditions techniques d'éligibilité
• Rénovation de l'éclairage extérieur (voieries, parking, parcs)	300€/luminaire	Conditions techniques d'éligibilité
• Fermeture de meubles verticaux à température positive	150€/ml de porte	Coefficient de transmission thermique $U_g \leq 1,8W/m^2.K$
• Fermeture de meubles horizontaux à température négative	50€/ml de porte	Coefficient de transmission thermique $U_g \leq 3,8W/m^2.K$
• Récupération de chaleur sur groupe froid, condenseur haute efficacité, HP/BP flottante	Au cas par cas	

Dispositifs pour le **secteur public et privé**



Une plateforme de conseils et services : <https://agirpourlatransition.ademe.fr>

Contact régional : virginie.bollini@ademe.fr

Énergies renouvelables

➤ ADEME : **fonds chaleur**, pour les collectivités et les PME:

- Financement des études de faisabilité EnR

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-dune-etude-faisabilite-dinstallation-solaire-thermique>

- Financement d'installations d'eau chaude solaire

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-dinstallations-production-deau-chaude-solaire>

- Financement d'installations de production de chaleur biomasse

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/installation-production-chaleur-biomasse-bois>

- Financement d'installations géothermiques de production de chaleur et de froid

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-dinstallations-geothermiques-production-chaleur-froid>

4.c Dispositifs pour le **secteur privé**

Études et travaux

➤ **ADEME : Tremplin pour la transition écologique**

Toutes les TPE et PME dans tous les secteurs d'activité

- Quel que soit leur statut (SCOP, SEM, associations loi 1901 qui exercent régulièrement une activité économique)
- Exclusion des auto-entrepreneurs

Une adaptation géographique et sectorielle

- Un dispositif régionalisé
 - **Bonus d'aide de 10% pour la Corse**
- Des investissements spécifiques à certains secteurs
 - **Fonds Tourisme Durable** : Restaurants et hébergements en zone rurale : actions spécifiques : maîtrise des besoins de chauffage des chambres, actions sur les ouvertures (fenêtres), végétalisation

Au moment du dépôt du dossier, chaque bénéficiaire ne voit que les actions auxquelles il est potentiellement éligible

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme>

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/fonds-tourisme-durable-restaurateurs-hebergeurs-accelerez-transition-ecologique>

Sensibilisation, management de l'énergie

- **Engie : Eco-énergie pour les pros**, programme financé par les CEE.

Questionnaire succinct sur le bâtiment et ses équipements débouchant sur un bilan énergétique type, adapté aux données saisies.
Liste d'éco-gestes disponible sur le site et envoi d'une news-letter sur les économies d'énergie.

<https://pro.engie.fr/economies-d-energie/>

- **ATEE** : le programme **PRO-REFEI**, financé par les CEE, finance la formation d'économies de flux prise en charge à 100 %, pour le personnel du secteur industriel et du tertiaire complexe. 2021 : dernière année du programme.

<https://www.prorefci.org/le-programme-prorefci/>

- **Banque Publique d'Investissement :**

- **Diag éco-flux** : accompagnement personnalisé par un expert pendant 12 mois, financé à hauteur de 75 %, jusqu'en décembre 2021 (sous réserve de l'enveloppe disponible)

<https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Accompagnement/Conseil/Diag-Eco-Flux>

- **Volontariat Territorial en Entreprise Vert** pour embaucher un jeune (étudiants Bac+2 ou jeunes diplômés) qui aura comme objectif d'accompagner l'entreprise pour réduire son empreinte carbone et son impact environnemental. Aide max : 8000 € / Durée : 1 an minimum

<https://www.vte-france.fr/vte-vert/>

Prêts, crédits d'impôt

➤ BPI France :

- **Prêt économies d'énergie** : pour les TPE et PME de plus de trois ans souhaitant rénover ses équipements (chauffage, éclairage, froid, clim ...)

<https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Economies-d-Energie-PEE>

- **Prêt vert ADEME** : pour les TPE et PME de plus de trois ans ayant bénéficié d'un diag-écoflux ou d'une aide de l'ADEME. Entre 10 000 € et 1 M€, pour la formation, l'ingénierie, les petits équipements ...

<https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Vert-ADEME>

➤ **Impôts : Crédit d'impôts pour la transition écologique des PME** pour certains travaux (isolation, système de régulation de chauffage, ventilation ...) des locaux tertiaire des TPE et PME, engagés avant le 31/12/2021. Montant : 30 % des dépenses éligibles, plafonnée à 30 000€, cumulable avec les autres aides (sous réserve).

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/credit-impot-renovation-energetique-tpepme>

Questions / Réponses



Contacts

Vous avez des questions ?

Sur le **dispositif éco-énergie tertiaire** : consultez d'abord la FAQ, puis contactez

- pour une question réglementaire : eco-energie-tertiaire@developpement-durable.gouv.fr
- pour une question sur les fonctionnalités de la plate-forme OPERAT : operat@ademe.fr

Sur l'accompagnement et les **financements** : sollicitez directement les organismes en charge du dispositif concerné

Contacts territoriaux :

- en Corse du Sud : ddtm-sat-b@corse-du-sud.gouv.fr / 04.95.10.67.52
- en Haute-Corse (pour les collectivités) : paul.coquard@haute-corse.gouv.fr / 06.07.76.46.39
- en Haute-Corse (sauf collectivités) : beatrice.dufour@haute-corse.gouv.fr / 04.95.32.97.13
- au niveau régional : blandine.ozcebi@developpement-durable.gouv.fr / 04.95.51.71.00



Merci de votre attention